

Rapport sur les accréditations des Organisations membres

19 août 2024, 13h00 heure du Caire

1. Quorum

- Le quorum de la 43^e Conférence Mondiale du Scoutisme (Conférence) a été établi le 17 août 2024 au début de la session formelle d'ouverture de l'événement.
- Conformément au Règlement intérieur (RdP) 4.d, le quorum est constitué par la *présence d'au moins la moitié des Organisations Membres de l'OMMS qui ne sont pas provisoirement suspendues (en règle) à la date d'ouverture de la Conférence.*
- Au moment de la constatation du quorum, 167 organisations membres étaient en règle. Le **quorum** a donc été fixé à **84** (= 167/2) organisations membres.

2. Présence

- La présence à la conférence a été établie le 17 août 2024, lors de la séance d'ouverture officielle de l'événement.
- Conformément au RdP 4.e, la présence est établie par le Comité de vérification des pouvoirs par le biais du système désigné par le Bureau Mondial du Scoutisme. Etant donné la nature hybride de la Conférence, le Bureau Mondial du Scoutisme utilise "être connecté" au système de vote électronique du Scoutisme Mondial comme une Organisation membre "présente"
- A 14h32, le Comité de vérification des pouvoirs a établi que **103** organisations membres étaient considérées comme présentes à la Conférence. Le président de la conférence a donc déclaré que la conférence était en session et que **le quorum était atteint.**

3. Droits de vote

- Les organisations membres peuvent exercer leur droit de vote à la conférence si elles remplissent les deux conditions suivantes
 - Être en règle ou, en cas de suspension provisoire, *ne pas avoir d'arriérés de paiement de la cotisation annuelle pour plus d' un exercice financier*(Article XI.5 de la Constitution de l'OMMS).
 - être inscrit à la conférence et avoir payé les frais de participation (soit pour une participation en ligne, soit pour une participation en personne)
- Lors de la séance d'ouverture
 - 157 organisations membres ont été considérées comme enregistrées et en règle.
 - 4 organisations membres ont été considérées comme enregistrées, non en règle mais n'ayant pas d'arriérés depuis plus d'un an.
 - 8 organisations membres ont donné une procuration à une autre Organisation membre (voir la section Procurations)
- Ainsi, au moment de la séance d'ouverture, le nombre total d'Organisations membres ayant le droit de vote à la conférence a été fixé à **169**
- Étant donné que certaines délégations se rendaient encore au Caire (en personne) ou n'avaient pas réussi à se connecter au centre des participants (en ligne) au moment de la séance d'ouverture, la commission de vérification des pouvoirs a reçu un rapport actualisé du bureau d'inscription à la conférence le 19 août à 13h00.
 - 157 organisations membres sont considérées comme enregistrées et en règle.
 - 4 Les organisations membres sont considérées enregistrées, n'étant pas en règle mais qui n'ont pas d'arriérés de paiement depuis plus d'un an.
 - 8 organisations membres ont donné procuration à une autre Organisation membre (voir section suivante)
- Bien que ces chiffres soient identiques à ceux du 17 août 2024, l'équipe chargée des inscriptions a confirmé qu'une Organisation membre s'est depuis inscrite à la conférence et qu'une organisation membre n'y participe plus.
- Ainsi, au 19 août à 13h00, le nombre total d'Organisations membres ayant le droit de vote à la Conférence a été établi à 169. C'est le nombre actuellement reflété dans le système de vote électronique du Scoutisme Mondial.

4. Procurations

- Les procurations peuvent être données par une Organisation membre non présente à une autre Organisation membre présente à la Conférence (Article XI.3 de la Constitution de l'OMMS). Le paragraphe 4.f des Règles de procédure énonce les règles suivantes
 - Aucune Organisation membre ne peut accepter une procuration de plus d'une autre Organisation membre.
 - Toute Organisation membre qui donne une procuration doit en informer le Bureau Mondial du Scoutisme avant la séance d'ouverture de la Conférence.
- Au moment de la séance d'ouverture, les procurations suivantes ont été enregistrées par le Bureau Mondial du Scoutisme
 - Bahreïn --> Émirats Arabes Unis
 - Belarus --> Arménie
 - Sainte-Lucie --> Royaume-Uni
 - Saint-Marin --> Italie
 - Sao Tomé et Príncipe --> Cabo Verde
 - Sud-Soudan --> Kenya
 - Tadjikistan --> Inde
 - Timor-Leste --> Philippines

Le Comité de vérification des pouvoirs de la^{43e} Conférence Mondiale du Scoutisme